



SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Fabricant/Fournisseur: DURADEK CANADA
8288 129th Street
Surrey, BC V3W 0A6
1-866-591-5594
www.duradek.com

DURADEK US
1722 Iron Street
North Kansas City, MO 64116
1-800-338-3568

Téléphone d'Urgence: Canada - CANUTEC (24H) 1-613-996-6666
..... États-Unis – CHEMTRAC (24H) 1-800-424-9300

Date de Révision:..... 24 juillet 2018
Date d'Imprimée:..... 26 juillet 2018
Numéro de Version: 2

Produit: T8099 DURADEK ADHESIVE THINNER (XYLÈNE)
Utilisation du Produit: SOLVANT INDUSTRIEL
USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu d'Urgence

Organs Cibles:

Système nerveux central, système respiratoire, système reproducteur, peau et yeux.

SGH Classification:

Liquides Inflammables (Cat. 3)
Irritation cutanée (Cat. 2)
Irritation oculaire (Cat. 2A)
Cancérogénicité (Cat. 2)
Toxicité pour la reproduction (Cat. 2)
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Cat 3) - Effets narcotiques, Irritation respiratoire
Danger par aspiration (Cat. 1)

SGH Éléments d'étiquetage, y compris les Conseils de Prudence:

Pictogramme:



Mention d'Avertissement:..... Danger

Mention du Danger:

H226: Liquide et vapeur inflammables

H315: Provoque une irritation cutanée

H319: Provoque une sévère irritation des yeux

H351: Susceptible de provoquer le cancer

H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H336: Peut provoquer somnolence ou des vertiges

H335: Peut irriter les voies respiratoires

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de Prudence:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition - Ne pas fumer

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

P241: Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant

P242: Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles

P243: Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P303+361+353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher)

P332+313: En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin

P362+364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P305+351+338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337+313: Si l'irritation des yeux persiste: demander un avis médical/Consulter un médecin

P308+313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271: Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé

P304+340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise

P301+310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P331: Ne PAS faire vomir

P403+235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P405: Garder sous clef

P370+378: En cas d'incendie: Utiliser de la mousse, de l'eau pulvérisée, une poudre chimique et / ou du dioxyde de carbone pour l'extinction

P501: Éliminer le contenu/récipient pour se conformer aux réglementations locales, provinciales, étatiques et fédérales

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENT DANGEREUX	NUMÉRO CAS	%
Xylène	1330-20-7	65,00-85,00
Éthylbenzène	100-41-4	10,00-30,00

Consulter la Section 8 pour les Directives d'Exposition Professionnelle

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Inhalation:

Ce produit est (extrêmement) inflammable. Prenez les précautions appropriées (par exemple, enlevez toute source d'inflammation). Si la respiration est arrêtée, le personnel qualifié doit commencer la respiration artificielle (RA) ou, si le cœur s'est arrêté, commencer immédiatement la réanimation cardio-respiratoire (RCP) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Transporter rapidement la victime dans un centre de soins d'urgence.

Ingestion:

Ne donnez jamais rien par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou est inconsciente ou convulsée. Demander à la victime de bien rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Demander à la victime de boire de 60 à 240 mL (2-8 oz) de l'eau. Si les vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Demander à la victime de rincer à nouveau la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Yeux:

Rapidement et doucement éponger ou brosser le produit chimique du visage. Rincer immédiatement l'œil ou les yeux contaminés avec de l'eau tiède coulant doucement pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant la (les) paupière (s) ouverte (s). Si une lentille de contact est présente, ne retardez pas l'irrigation ou n'essayez pas de retirer l'objectif. Veillez à ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non affecté ou sur le visage. Consulter immédiatement un médecin.

Peau:

Retirez le plus rapidement possible les vêtements, les chaussures et les articles en cuir contaminés (p. Ex., bracelets de montre, ceintures). Rincer immédiatement avec de l'eau tiède pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste, répétez le rinçage. Obtenir un avis médical décomposer complètement les vêtements, les chaussures et les articles en cuir avant de les réutiliser ou de les jeter.

Note au Médecin:

Le traitement doit être basé sur le bon jugement du médecin et sur les réactions individuelles du patient.

SECTION 5 – MEASURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction:

Mousse d'alcool, eau pulvérisée, poudre chimique, dioxyde de carbone.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants ou structures exposés au feu. N'utilisez pas un jet d'eau.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:

Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme provoquant une explosion et un incendie. N'utilisez jamais de chalumeau de soudage ou de coupe, ou près du tambour (même vide) car le produit (même les résidus) peut s'enflammer de manière explosive. Tous les contenants, y compris les seaux, les fûts, les wagons-citernes et les camions devraient être mis à la terre et / ou collés lorsque le matériel est transféré.

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone et / ou dioxyde de carbone.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles:

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou gaz. Assurer une ventilation adéquate. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Évacuer le personnel vers des zones sécurisées. Méfiez-vous des vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives.

Précautions environnementales:

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Endiguer et contenir les déversements. Ne laissez pas le produit entrer dans des canalisations.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Contenir et / ou digérer les déversements. Absorber avec un matériau inerte, placer dans un récipient approprié. Signaler et éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Espace de rangement:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites et l'évaporation.

Manipulation:

Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeur ou de brouillard. Utiliser des outils, des équipements et un système de ventilation antidéflagrants. Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charge électrostatique. Toujours broyer et coller les conteneurs.

SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite de seuil:..... 20 ppm l'ACGIH est. (Éthylbenzène)

Contrôles d'ingénierie:

Utiliser un système d'échappement et / ou de ventilation local, mécanique, antidéflagrant pour éviter l'exposition et l'accumulation de vapeur.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Lorsque l'évaluation des risques indique que les appareils de protection respiratoire à purification d'air sont appropriés, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué pour la concentration et le type de produits dangereux sur le lieu de travail. Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées. Utiliser des respirateurs en guise de secours aux contrôles techniques, si nécessaire.

Protection des mains:

Manipuler avec des gants pour minimiser le contact avec la peau. Inspectez les gants avant l'utilisation. Utiliser une technique d'enlèvement des gants appropriée (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter tout contact de la peau avec le produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver les mains soigneusement.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité et / ou écran facial. Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées.

Vêtements de protection:

Vêtements imperméables, ignifuges, vêtements de protection antistatiques. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de matières dangereuses sur chaque lieu de travail.

Mesures supplémentaires

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:.....	Liquide
Apparence / Odeur:.....	Clair, incolore avec une odeur aromatique
Seuil d'odeur:.....	1,00 ppm
Viscosité:.....	0,33 mPa.s à 25°C
Densité de vapeur (AIR=1):.....	3,7 mg/m ³
Point d'ébullition:.....	137-140°C
Point de fusion / congélation:.....	-42°C
Pression de vapeur:.....	2,5 mm de Hg à 20°C
Taux d'évaporation:.....	2 (Acétate de butyle normal=1)
Gravité spécifique:.....	0,86 à 20°C
Solubilité dans l'eau:.....	Insoluble dans l'eau Soluble dans la plupart des solvants organiques
Solides:.....	Pas de données
Coeff. Eau / Huile Dist.:.....	3,12-3,20
Point d'éclair:.....	26-29°C coupelle fermée, méthode Cleveland
Température d'auto-inflammation:	464°C
Limite supérieure d'inflammabilité:	7,1%
Limite inférieure d'inflammabilité:	1,1%

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La stabilité:

Stable, sauf en cas d'incendie.

Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et / ou dioxyde de carbone.

Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts. Acides, halogènes et composés halogénés, sels métalliques.

Réactions dangereuses:

Pas de données.

Conditions à éviter:

Chaleur, flammes et étincelles.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

INGRÉDIENT DANGEREUX	DL50	CL50	HRS
Xylène	3523 mg/kg	5000 ppm	4
Éthylbenzène	3500 mg/kg	4000 ppm	4

Corrosion cutanée / irritation cutanée:

Classé comme irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves / irritation:

Classé comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé comme sensibilisateur.

Mutagénicité des cellules germinales:

Non attendu pour être mutagenic dans des humains.

Cancérogénicité:

Le CIRC a classé le xylène comme non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme, groupe 3.

Le CIRC a classé l'éthylbenzène comme cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B.

Toxicité pour la reproduction:

Une exposition excessive pendant la grossesse peut être dangereuse pour le fœtus en développement. Peut causer des effets fœtotoxiques (a par exemple réduit le poids foetal, l'ossification retardée, des effets comportementaux) aux doses qui ne sont pas maternellement toxiques, basées sur des études animales.

Tératogénicité:

Des expositions élevées au xylène dans certaines études animales, souvent à des niveaux toxiques pour la mère, mais pas dans tous les cas, ont nui au développement de l'embryon et du fœtus. La signification de cette découverte pour les humains n'est pas connue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):

Peut causer une dépression du système nerveux central. Peut causer une irritation du système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):

Non classé comme risque d'exposition répétée.

Danger par aspiration:

Classé comme un danger d'aspiration.

Effets potentiels sur la santé:

Inhalation:

L'inhalation excessive de vapeurs peut causer une irritation nasale et respiratoire et des effets sur le système nerveux central, notamment des étourdissements, de la faiblesse, de la fatigue, des nausées, des maux de tête, une vision floue et une perte de conscience possible. La surexposition / les abuseurs chroniques de solvants montrent des signes de perte auditive ainsi que des dommages au cerveau, au foie et aux reins.

Ingestion:

Provoque une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche et la gorge et des douleurs abdominales. Peut causer des effets sur le système nerveux central (SNC), notamment des étourdissements, des vomissements et des nausées. Le liquide aspiré dans les poumons peut causer une pneumonie chimique.

Peau:

Irritant; Un contact prolongé et répété peut causer une délipidation et un assèchement de la peau entraînant une irritation et une dermatite.

Yeux:

Peut provoquer une irritation des yeux. Peut causer des larmoiement, une sensation de brûlure, une rougeur, un gonflement et / ou une vision floue. Les vapeurs sont irritantes pour les yeux.

Signes et symptômes d'exposition:

Peut causer des effets sur le système nerveux central, notamment des étourdissements, de la faiblesse, de la fatigue, des nausées, des maux de tête, une vision floue et une perte de conscience possible.

Effets synergiques:

L'exposition à d'autres solvants (benzène, toluène et éthanol) ralentit la vitesse de libération des xylènes par le corps, renforçant ainsi ses effets toxiques. La toxicité de l'éthylbenzène peut probablement être augmentée par l'exposition aux alcools ou à d'autres produits chimiques qui inhibent sa décomposition dans le foie. Le xylène réagit avec le n-hexane pour provoquer une perte auditive.

Information additionnelle:

Le nombre de plaquettes sanguines peut être réduit lors d'une exposition au xylène qui est réversible lorsque l'exposition est arrêtée.

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Destin environnemental et distribution:

Peut être dangereux si permis d'entrer dans les prises d'eau potable. Empêcher de pénétrer dans les égouts, les cours de l'eau ou d'autres plans de l'eau. Si le ruissellement se produit, avertir les autorités si nécessaire.

Aquatoxicité:

CL50 (Oncorhynchus Mykiss) 4,2 mg/L 96 heures, est. (Éthylbenzène)

CL50 (Oncorhynchus Mykiss) 8,2 mg/L 96 heures, est. (Xylène)

Persistance et dégradabilité:

Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif:

Coefficient de répartition n-octanol/eau (logarithme du K_{ow}):

3,12-3,20 est. (Xylène)

3,15 est. (Éthylbenzène)

Facteur de bioconcentration (FBC):

0,6-15 est. (Xylène)

15 est. (Éthylbenzène)

Mobilité dans le sol:

Pas de données.

Autres effets indésirables:

Toxique pour la vie aquatique avec des effets potentiellement durables.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets:

Recueillir et récupérer ou jeter dans des conteneurs scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne laissez pas ce produit s'écouler dans les égouts / les réserves de l'eau. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Emballage contaminé:

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site de traitement des déchets agréé pour être recyclés ou éliminés. Étant donné que les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit, suivre les avertissements figurant sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Classification (Routier Seulement):CLASSE 3 UN1307 III

Appellation Réglementaire (Routier Seulement):... XYLÈNES

Une détermination scientifique fondée sur les ingrédients de la formulation a été conclue le 24 juillet 2018 afin de définir les classifications du transport des marchandises dangereuses.

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce matériel est inclus dans la Liste intérieure des substances (DLS) en vertu de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement).

Ce matériau a été classé conformément aux critères de risque des produits contrôlés
Les règlements (RPC) et la FDS contiennent toutes les informations requises par le RPC.

Ce matériau répond aux exigences de l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act / Loi sur le contrôle des substances toxiques).

Le contenu de cette fiche de données de sécurité est conforme à la norme OSHA Hazard Communication Standard (association pour la sécurité et la santé au travail) 29CFR 1910.1200

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

LÉGENDE AUX ABRÉVIATIONS:

CAS:..... SERVICES ABSTRAITS CHIMIQUES
CIRC:.....CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER
CL:.....CONCENTRATION LETHALE
DL:..... DOSE LETHALE
TMD:.....TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
MPT:..... MOYENNE PONDÉRÉE EN TEMPS
COV:.....COMPOSÉ ORGANIQUE VOLATILE

Les informations contenues dans ce formulaire sont basées sur des données provenant de sources considérées comme fiables, mais Duradek ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité de celles-ci. Les informations sont fournies aux personnes qui achètent ou utilisent le matériel auquel elles se réfèrent et Duradek décline expressément toute responsabilité pour les pertes ou dommages, y compris les dommages indirects, ou pour les blessures (y compris la mort) découlant directement ou indirectement du fait informations ou utilisation du matériel.